

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DU CHER**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule. la commission de surendettement de Bourges est compétente pour l'ensemble du département du Cher. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôt

Augmentation de 5% des dépôts consécutive au changement de procédure introduit par la loi du 26 juillet 2013, applicable depuis le 1er janvier 2014. En effet, alors qu'auparavant, certains dossiers étaient réexaminés d'office par les commissions, il n'est plus désormais procédé à de tels réexamens qu'à la demande des personnes concernées, ce qui se traduit par le dépôt d'un nouveau dossier. Après correction, des redépôts inclus dans les chiffres 2014, le nombre de dossiers reçus apparaît stable.

La croissance du taux de redépôts qui atteint 49 % résulte également de la prise en compte de ces dossiers.

Recevabilité et orientation

Le taux de dossiers irrecevables varie peu : il reste sensiblement supérieur au taux national sans doute en raison d'une application rigoureuse des critères de recevabilité.

La croissance des orientations en PRP se poursuit et le taux départemental (35%) est désormais supérieur au taux national (30%)

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Avec la réforme, la voie amiable est limitée aux dossiers avec bien immobilier, ou permettant un règlement intégral des dettes. Aussi le nombre de plans conclus est-il en forte baisse (-49%), en l'absence désormais en phase amiable de moratoires, ou de plans avec remboursement partiel des créances.

Parmi les mesures imposées ou recommandées, un tiers consiste en une suspension d'exigibilité des créances, en principe pour 2 ans. Les autres mesures se traduisent souvent par un remboursement très partiel des créances

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures pérennes, qui constituent un objectif des commissions, représentent 78% des dossiers traités, taux supérieur au taux national (73%), ou régional (67%)

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	Point sur les modifications induites par la nouvelle loi (réunion juges-commission en janvier 2014). Rencontre avec la nouvelle juge de St Amand (octobre 2014)
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	-	Examen des listes remises par la CCAPEX
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	7 195
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Pas de représentation UNCCAS dans le Cher
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	1	Participation à l'action organisée par la Mission Locale Jeunes et le Point Passerelle CRCA (6 novembre 2014)

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à présenter la nouvelle loi (janvier 2014) et examiner divers points de procédure

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Afin d'éviter le risque d'une expulsion suite à une PRP, des mensualités, même faibles sont si possible demandées aux débiteurs, afin d'apurer les dettes locatives.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux : 7 réunions d'informations à destination de 195 travailleurs sociaux ont été organisées

² (organisées ou participation)

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

(Appréciation portée sur la mise en œuvre de la loi bancaire au 1^{er} janvier 2014)

La nouvelle loi qui permet un dépassement de la quotité saisissable pour conserver l'habitation principale permet d'éviter certaines cessions. Toutefois, dans l'état actuel des textes, la durée de rééchelonnement des crédits à la consommation est limitée à 8 ans, ce qui peut avoir pour conséquence la vente d'un bien immobilier. La possibilité qui sera offerte en juillet 2016 de rééchelonner toutes les dettes, sans limite de durée, pour conserver l'habitation principale permettra de diminuer à nouveau le nombre de cessions d'habitations principales.

La vente des biens immobiliers est difficile, même avec un délai de 2ans. Dans le cas d'une vente, le prix de cession est souvent faible, et la situation du ménage qui devient locataire reste très précaire

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Les problèmes de compréhension de la procédure pendant la phase de l'instruction du dossier, ou de la mise en place du plan ou des mesures, persistent, d'où l'utilité de l'accompagnement par des travailleurs sociaux.

Dans le cadre d'un moratoire, les débiteurs omettent de régler les assurances sur les prêts immobiliers

Les personnes ayant eu une PRP voient souvent leur compte bancaire clôturé

Quelques cas de PRP successives sont rencontrés

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

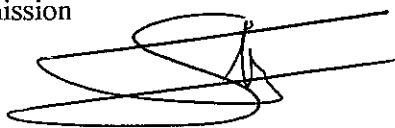
Non-réception de certains accusés de réception d'un fournisseur d'énergie une partie de l'année

L'interprétation par les tribunaux de la durée restante, dans le cas de dépôts successifs pour un débiteur, est diverse : prise en compte des mesures intervenues depuis février 2004 ou depuis novembre 2010.

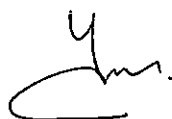
Les PRP concernant des débiteurs jeunes, en grande difficulté financière, sont difficiles à faire accepter.

Date : 6 10/02/2015

Le Président de la Commission



Le Secrétaire de la Commission



Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité 2014³

	Année 2014	Année 2013	Variation N / N-1 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	1519	1447	4.98
Dont proportion de redépôts (en %)· * sur 9 mois	49.43	45.08	
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en %)· * sur 9 mois	9.22		
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	1297	1312	-5.81
- Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	1209	1278	-5.4
- Dossiers irrecevables (A)	122	131	-6.87
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	1256	1346	-6.69
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	507	406	24.88
- vers une procédure de réaménagement de dettes	749	940	-20.32
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	501	413	21.31
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	486	399	21.8
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	15	14	7.14
Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)	656	925	-49.3
- Plans conventionnels conclus	259	511	
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement· * sur 9 mois	98		
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	31		
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)	397	414	-4.11
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	192		
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension	135	144	
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)	135	155	-12.9
Autres sorties (E)	4	7	-42.8
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)	1418	1631	-13.06
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	6	8	-25
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	485	375	29.33

³ France métropole et hors métropole

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	14.60 %	9.35 %	11.66%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	35.68 %	26.51%	29.61 %
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	18.27 %	17.74 %	15.91 %
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	14.46 %	19.69 %	17.34 %
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (en % des dossiers traités)	13.54 %	21.65 %	20.96 %
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	3.46 %	5.05 %	4.53 %
Taux de solutions pérennes* * sur 9 mois	78.34%	67.48 %	72.87 %

Annexe 2 du rapport d'activité Typologie de l'endettement

SEC_RAC02

Période: 2014

Rapport d'Activités des Commissions (Endettement)

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
CENTRE	Dettes financières	313 506,22	8688	43265	78,72%	36 084,97	90,37%	4,96
	Dont Autres dettes financières	7 121,91	5568	7269	1,79%	1 279,08	57,92%	1,31
	Dont Dettes financières consommation	163 849,43	7905	33056	41,14%	20 727,32	82,22%	4,18
	Dont Dettes financières immobilières	142 534,87	1434	2940	35,79%	99 396,70	14,92%	2,05
	Dettes de charges courantes	43 509,60	8016	34182	10,93%	5 427,84	83,38%	4,26
	Autres dettes	41 219,66	5490	13010	10,35%	7 508,14	57,10%	2,97
	Endettement global	398 235,48	9614	90457	100,00%	41 422,46	100,00%	9,41

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Endettement moyen en €	Dossiers concernés	Nombre moyens de dettes en unité
Commission de surendettement des particuliers du Cher	Dettes financières	65 812,93	1644	8319	79,36%	40 032,19	91,69%	5,06
	Dont Autres dettes financières	37 444,58	1083	5315	81,99%	34 574,87	89,58%	4,91
	Dont Dettes financières consommation	837,94	672	874	1,83%	1 246,93	55,58%	1,30
	Dont Dettes financières immobilières	18 753,83	971	4008	41,07%	19 313,94	80,31%	4,13
	Dettes de charges courantes	17 852,81	220	433	39,09%	81 149,13	18,20%	1,97
	Autres dettes	4 578,43	1023	4479	10,03%	4 475,49	84,62%	4,38
	Endettement global	3 644,29	673	1572	7,98%	5 415,00	55,67%	2,34
	Endettement global	45 697,30	1209	11366	100,00%	37 772,79	100,00%	9,40